

Direction des Sports
Service des Sports
JPB/FSM/SH/MLL

N°287/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Esprit Clair d'une convention de prestation pour l'enseignement de l'activité yoga.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que la Ville souhaite développer la pratique du yoga pour le plus grand nombre d'usagers,

Considérant que cette pratique fait l'objet d'une demande croissante des usagers,

Considérant qu'elle ne dispose pas des ressources internes nécessaires pour encadrer cette activité.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Esprit Clair, sise 15 rue de Dugny – 95500 Bonneuil-en-France, représentée par Madame Karine Kommer, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 74 € TTC par séance encadrée,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Communal.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 7 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **14 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **16 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TALLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec l'association Esprit Clair d'une convention de prestation pour l'enseignement de l'activité yoga.

Date de décision: 07/09/2022

Date de réception de l'accusé 14/09/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION287

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220907-2022DECISION287-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 287.pdf (99_AI-095-219502770-20220907-2022DECISION287-AI-1-1_1.pdf)